



LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Un aperçu des conditions économiques, du climat de négociation et des règlements salariaux au Canada

Juin 2004

Le présent document présente un large aperçu des tendances générales en matière de règlements salariaux et d'autres données pertinentes sur les négociations dans l'ensemble du Canada. L'information provient principalement de la Direction de l'information sur les milieux de travail de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et de Statistique Canada.

Conditions économiques actuelles

En matière de croissance économique, la province de Terre-Neuve et Labrador a pris la tête avec une croissance du PIB de 6,5 % en 2003, en majeure partie grâce à la production de pétrole. La Saskatchewan est sortie de deux années de sécheresse avec une croissance du PIB de 4,5 %. Le Nouveau-Brunswick, l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes dépassé la moyenne canadienne. Le Québec, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse étaient toutes au-dessous de la moyenne canadienne. Pour le Canada, la croissance réelle du PIB s'établit à 2,4 % annualisée pour le 1^{er} trimestre, en grande partie à cause d'un dollar canadien fort et d'une augmentation des dépenses de consommation. Les analystes s'attendent à ce que la croissance se poursuive au 2^e trimestre.

Le chômage au cours du 1^{er} trimestre de 2004 a diminué légèrement, pour se situer à 7,4 %. Les emplois dans le secteur privé ont augmenté de 49 000 au début du 2^e trimestre (avril). De ces emplois, 34 700 étaient autonomes. Dans le secteur public, les emplois ont augmenté d'à peine 500, ce qui indique que les employeurs du secteur public réduisent leur main-d'œuvre.

Les profits des sociétés ont augmenté à un taux annualisé de 6,1 % au cours des quatre premiers mois de 2004, et restent à des niveaux record. Cette croissance est due aux combustibles minéraux, aux industries manufacturières et aux services publics d'électricité appartenant à l'État.

L'inflation demeure faible. L'indice des prix à la consommation chute, avec une augmentation moyenne de 0,9 % seulement au cours du 1^{er} trimestre. On prévoit que l'IPC ne dépassera pas 2 % en 2004.

Tableau 1: Indicateurs économiques clés			
	2002	2003	1^{er} trimestre 2004
Croissance réelle du PIB*	3,4 %	1,9 %	2,4 %
Chômage	7,7 %	7,6 %	7,4 %
Augmentation des profits des sociétés	8,6 %	10 %	6,1 %
IPC	2,2 %	2,8 %	0,9 %

* Le PIB est le produit intérieur brut ou la valeur de tous les biens et services produits au Canada. La croissance « réelle » du PIB est une mesure de cette valeur ajustée en fonction de l'inflation.

Source : Statistique Canada

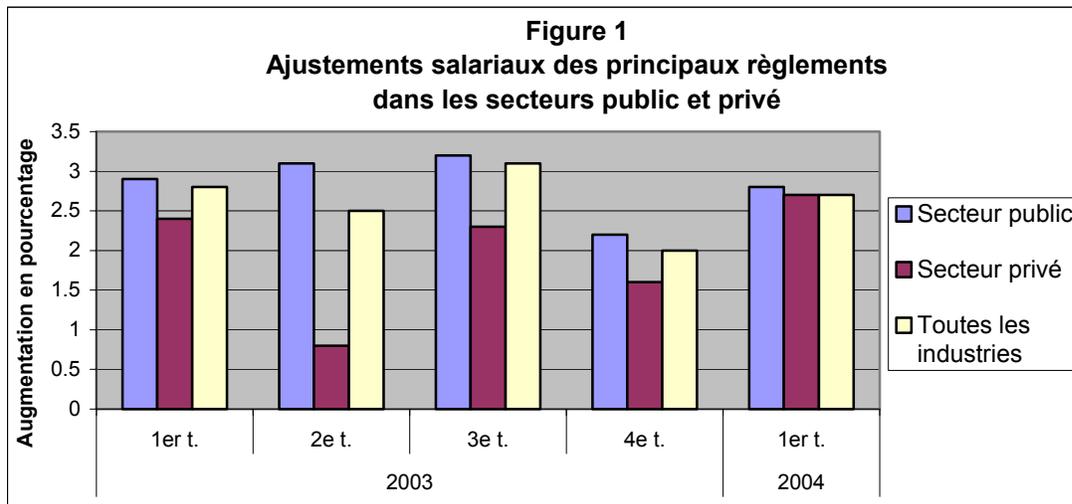
Tableau 2 : Prévisions économiques				
	PIB réel	IPC	Chômage	Profits des sociétés
Recherche économique mondiale				
2004	2,3 %	1,5 %	7,4 %	8,0 %
2005	3,0 %	2,0 %	7,3 %	7,0 %
CIBC				
2004	2,4 %	1,6 %	7,5 %	6,4 %
2005	3,2 %	1,8 %	7,3 %	5,6 %

Rajustements salariaux des principaux règlements

Les règlements salariaux du secteur public sont demeurés constants en 2003 et pendant le 1^{er} trimestre de 2004, avec un plancher de 2,2 pour cent pendant le 4^e trimestre de 2003 et un plafond de 3,2 pour cent au 3^e trimestre de 2003. Les ajustements salariaux du secteur public ont été de 2,8 pour cent au cours du 1^{er} trimestre de 2004 (voir la figure 1.)

Les règlements du secteur privé ont traîné derrière ceux du secteur public ; ils se situaient entre 0,8 pour cent au cours du 2^e trimestre de 2003 et un sommet de 2,7 pour cent au cours du 1^{er} trimestre de 2004. Toutefois, les règlements du secteur privé semblent en voie d'éclipser ceux du secteur public, car les ajustements salariaux du secteur privé s'établissaient à 3,2 pour cent en mars 2003 tandis que ceux du secteur public ne se maintenaient qu'à 2,2 pour cent.

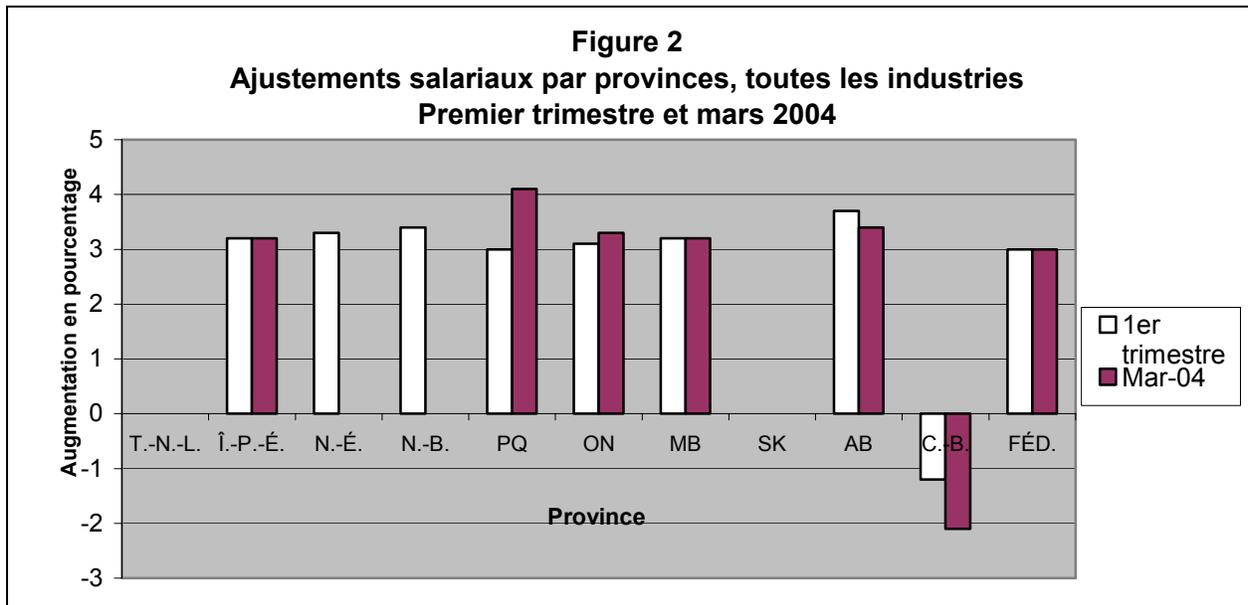
Il faut souligner que les données globales tenant compte du plein impact des règlements imposés par des lois, tant en Colombie-Britannique qu'à Terre-Neuve et Labrador, ne sont pas encore disponibles. D'importantes concessions ont été imposées dans ces règlements en avril et en mai et elles contribueront à réduire considérablement les chiffres des règlements dans le secteur public au 2^e trimestre de 2004. Les détails de ces ententes forcées sont fournis ci-dessous.



Tendances provinciales

La figure 2 montre les augmentations salariales par province pour toutes les industries pour le 1^{er} trimestre de 2004. L'Alberta arrive au premier rang, avec 3,7 pour cent, tandis que la Colombie-Britannique, avec ses règlements de reculs salariaux, a subi une diminution moyenne des salaires de -1,2 pour cent pour le 1^{er} trimestre et de - 2,1 pour cent pour mars. Les données ne tiennent compte que d'un recul de 4,1 pour cent pour les employés et employées de l'Association des employeurs de la santé de la Colombie-Britannique. Toutefois, nous savons que des reculs totaux de l'ordre de 11 pour cent ont été instaurés et qu'ils apparaîtront dans les chiffres globaux pour le prochain trimestre.

En mars, c'est au Québec que les règlements salariaux ont été les plus élevés, à 4,1 pour cent, les chargés de cours de l'Université Laval ayant négocié une augmentation de 6,3 pour cent.



Source : Information sur les milieux de travail, Le Bulletin des règlements salariaux, mai 2004

Les membres du SCFP, en particulier les travailleuses et les travailleurs de la santé, ont dû accepter d'importantes concessions qui leur ont été imposées par des lois, tant en Colombie-Britannique qu'à Terre-Neuve et Labrador.

Colombie-Britannique – Syndicat des employées et employés d'hôpitaux

En C.-B., une loi extrêmement régressive (la loi 37) a mené au déclenchement d'une grève des membres du SEH et à une escalade de moyens de pression entrepris par d'autres syndicats. Une entente de principe de deux ans a été conclue, avec les dispositions suivantes :

- Un fonds d'indemnités de départ amélioré de 25 millions de dollars pour les travailleuses et travailleurs de la santé déplacés par la sous-traitance.
- Une sous-traitance future limitée à 600 ETP.
- Aucune rétroactivité des reculs salariaux.

La loi a imposé une réduction salariale de 11 pour cent, en vigueur le 1^{er} mai 2004. De plus, la semaine de travail passe de 36 à 37,5 heures, ce qui équivaut à une réduction additionnelle de 4 pour cent du taux horaire.

Terre-Neuve et Labrador – SCFP et NAPE

Après une grève de 27 jours en avril, le gouvernement de Terre-Neuve et Labrador a adopté une loi imposant :

- Un gel salarial de deux ans en 2004 et 2005.
- Une augmentation de 2 pour cent en 2006 et de 3 pour cent en 2007.
- Une réduction d'une journée par mois de l'accumulation des congés de maladie pour les nouveaux employés et employées, jusqu'à un maximum de 12 jours par année, avec une limite totale de 240 jours.
- Un nouveau plan d'évaluation des emplois sera mis en œuvre le 1^{er} avril 2008 mais les ajustements salariaux ne s'accumuleront pas à cette date. Le coût et le moment des ajustements salariaux seront négociés au cours de la prochaine ronde de négociations.

La loi régit plus de 20 000 membres du SCFP et du NAPE et prend fin le 31 mars 2008.

Principaux règlements en 2004

Tableau 3: Principaux règlements récents			
Employeur	Augmentation annuelle moyenne	Nombre d'emp.	Date d'expiration
Ontario Power Generation (2 ententes)	3,0 %	3 900	31 déc. 2004
CNR (2 ententes)	3,0 %	5 210	31 déc. 2006
Messageries Purolator	3,0 %	8 000	31 déc. 2007
Calgary Laboratory Services	5,5 %	950	30 juin 2005
Calgary RCSD # 1	3,2 %	1 360	31 août 2007
College Compensation and App'ts Council (Ont.)	3,7 %	8 600	31 août 2005
Empl. des services de santé du gouvernement de l'Alberta	3,5 %	1 190	31 août 2004
Services adm. des régies sanitaires de l'Î.-P.-É.	3,2 %	640	31 mars 2006
Assoc. des employeurs de la santé de la C.-B.	-2,1 %	13 500	31 mars 2006
Chargés de cours de l'Université Laval	6,3 %	1 600	30 avril 2006
DS Pembina Trails (ens.)	3,0 %	1 010	30 juin 2004
UQAM (admin.)	2,6 %	1 800	30 nov. 2004
Ville de Winnipeg (police)	3,4 %	1 550	23 déc. 2004
Gouv. de l'Alberta – programme d'admin. (2 ententes)	3,5 %	9 920	31 août 2004
Gouv. de l'Alberta – services correctionnels	3,5 %	2 070	31 août 2004
Gouv. de l'Alberta – trav. sociaux	3,5 %	2 670	31 août 2004
Gouv. de l'Alberta – personnel technique	3,5 %	1 490	31 août 2004
Régies sanitaires prov. de l'Alberta – Infirmières et infirmiers	3,2 %	22 000	31 déc. 2006

Source : Information sur les milieux de travail, Le Bulletin des règlements salariaux, mai 2004

Quelques négociations clés en cours dans le secteur public

Le climat des négociations collectives dans chaque province et région sera influencé par les principales négociations en cours. Le tableau 4 ci-dessous montre quelques-unes des négociations clés à surveiller.

Tableau 4: Négociations clés en cours		
Employeur	Syndicat	Nombre d'emp.
Gouv. du Canada	Divers	113 390
Agence des douanes et du revenu du Canada	ACFP et IPFPC	41 480
Gouv. de la Nouvelle-Écosse	SCFP (travaux publics)	1 600
Santé du district de la Capitale	NSGEU	7 800
Organisations de la santé de la Nouvelle-Écosse	SCFP	3 000
Gouv. du Nouveau-Brunswick	SCFP (santé)	5 800
Gouv. du Nouveau-Brunswick	Infirm.	5 000
Gouv. du Nouveau-Brunswick	Ens.	1 500
Gouv. de l'Î.-P.-É.	Ens.	1 500
Gouv. du Québec	Divers	323 470
Ville de Montréal	Divers	8 770
Foyers de soins de l'Ontario	UIES	3 200
Régies régionales de la santé du Manitoba	SCFP	11 000
Gouv. de la Saskatchewan	SGEU	9 860
Assoc. des org. de santé de la Sask.	Divers	24 530
Conseils de l'éducation de l'Alberta	ATA	13 360
Régies sanitaires de l'Alberta	Divers	7 500

Source : Information sur les milieux de travail, Le Bulletin des règlements salariaux

Recherche du SCFP

COORDONNÉES

Stan Marshall
 Agent principal, Service de recherche
 613-237-1590, poste 228
 smarshall@cupe.ca

14 juin 2004

:as/siepb 491

